



# Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 63 - Juillet 2014 - 4€

## Sommaire

Le cahier revendicatif page 2

La grève de 1974 (suite) pages 3 et 4

Dossier - Les grandes étapes de l'attaque contre le statut des fonctionnaires et collectivités PTPI pages 5 à 16



Démocratie syndicale et ouvrière pages 17 et 18

Extrême droite, repères page 19

Vie de l'IHS page 20

Institut  
d'Histoire Sociale  
CGT-FAPT

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00  
Fax 01 48 59 25 22



## Le billet

«On vous l'avait bien dit !»

C'est la sentence que nous pourrions prononcer en dressant le bilan de la déréglementation dans notre secteur professionnel :

- suppressions d'emplois, recul des droits, retard dans la recherche et les investissements, qualité de service aléatoire, multiplication des offres commerciales opaques afin d'enfumer le grand public et camoufler les hausses de tarifs...

Nous présentons ce bilan si la course à la valeur pour l'actionnaire l'emportait sur la réponse aux besoins du plus grand nombre. Non par fatalisme mais parce que la connaissance des ressorts du capitalisme fait partie de notre formation syndicale de base.

Avec des succès mais aussi avec des retards, voire des erreurs, nous avons, par nos combats, retardé le calendrier, conservé des points d'appui, entretenue la flamme du service public face au consensus libéral cultivé, depuis 30 ans, par les ministres de droite et socialistes qui se succèdent aux affaires.

De ce côté là leur engagement, amplifié par la plupart des médias dont l'indépendance à l'égard du patronat n'a toujours pas été démontrée, contre la juste lutte de nos camarades cheminots pour la défense du service public ne nous a rien appris de neuf.

Nous voulons, sans instrumentalisation ni hagiographie, éclairer et transmettre cette riche Histoire de la CGT et particulièrement de notre Fédération, afin de donner plus d'atouts à toutes celles et tous ceux qui doivent aujourd'hui continuer le combat.

C'est à cela que s'emploie notre IHS.

Nous avons confiance dans l'issue de ce combat.

A chaque difficulté économique, sociale, environnementale l'exigence de service public revient en force.

Sachons la saisir, donnons lui un contenu conforme à nos intérêts. Nous vérifierons alors que les formes de la propriété publique qui devra s'appliquer à notre secteur, le renforcement des droits des travailleurs, les questions de financement, la transparence et la démocratie dans les choix de gestion sont au cœur des discussions et des mobilisations.

Alain GAUTHERON

# Le cahier revendicatif

**Un outil efficace pour nouer et entretenir des liens avec le personnel, pour l'action et pour la syndicalisation CGT**

L'exemple de la section CGT du personnel de la distribution, reçue en délégation par l'inspecteur principal de la direction départementale et le receveur du bureau de St Giniez dans les Bouches du Rhône.

Compte rendu de cette audience du 24 mai 1955 à l'intention du personnel, une copie avait été envoyée au secrétaire des employés de la Fédération Postale.

La délégation, composée de Gardebois et Le Saoût et de quatre camarades facteurs chefs, a présenté le cahier revendicatif suivant :

1- Pour la salle de distribution, l'accord était acquis pour l'installation du vestiaire au fond de la salle, après insonorisation de celle-ci, l'apport d'armoires métalliques extra-plates permettrait au personnel de la distribution et aux manutentionnaires de placer, en bonne condition d'hygiène, de sécurité et de propreté, leurs vêtements personnels.

Réponse : bonne note est prise à ce sujet.

2- Le service des poussettes étant rattaché à St Giniez, dans le but d'une meilleure organisation du travail intérieur et afin d'éviter des va et vient inutiles et la pénibilité inhérente, il serait souhaitable de réunir les 2 services de distribution, en y adjoignant des corbeilles ad'hoc pour le monte-charge qui permettraient de charger poussettes ou autos au rez de chaussée.

Réponse : le manque de place actuel avec la nouvelle table à décompression et l'étude d'un service motorisé des poussettes par

arrondissement font que cette revendication ne peut être prise en considération.

3- Des tables roulantes porte lettres et journaux sont indispensables pour l'alimentation des positions de tri d'une salle à l'autre, à la place des paniers roulants peu pratiques.

Réponse : ces tables pourraient être encombrantes, mais en attendant l'étude de cette question, des paniers plats à fournir seraient plus pratiques.

4- Nous demandons l'étude de la pose des boîtes postales au 1<sup>er</sup>, d'où rapidité et facilité de tri des abonnés, moins de manipulation, et pas d'amputation d'agents du service général cause de perturbations aux divers services financiers, chargements et distribution ; donc élimination de causes divers de retard. En l'attente d'une décision favorable, le surcroît de travail imposé aux facteurs dit de corvée, avec obligation de descendre du 1<sup>er</sup> au rez de chaussée et vice et versa, pénibilité, difficultés diverses ...pourrait être assuré par un 3<sup>e</sup> manutentionnaire.

Réponse : l'administration maintient les boîtes postales salle du public ; pas de création d'emploi pour le moment, mais il pourrait être envisagé que des heures soient affectées.

5- Avec la construction de nouveaux immeubles dans les 20 quartiers de St Giniez, et en l'attente d'une révision générale des quartiers, nous demandons que le dégagement des colis des quartiers précités soit effectué sinon en permanence du moins en diverses périodes de l'année par une poussette motorisée.

Réponse : La motorisation des poussettes par arrondissement permettra de faire porter les colis dans tout le 8<sup>e</sup> arrondissement.

6- En l'attente d'une solution adéquate pour les quartiers dits de ville, nous demandons que des dépôts soient effectués par les soins

de l'administration, et la distribution des échantillons des Docteurs par le service des poussettes.

Réponse : Sera du ressort de la motorisation définitive, en attendant une étude de dépannage sera faite.

7- Il devient urgent de donner un appoint raisonnable de coupures ou pièces de 100 ou (500) francs aux facteurs chargés du paiement des mandats à domicile. Réponse : Des ordres seront donnés en conséquence.

8- Depuis longtemps les facteurs demandent d'être dotés d'un registre d'inscription alphabétique pour changements d'adresses ; ainsi que d'une dotation mensuelle de stylos à bille.

Réponse : Quand un stylo est usé, réclamer un autre au receveur.

9- Eclairage insuffisant. Après échange de vue avec l'agent responsable de la Direction régionale, nous demandons l'installation rapide de lampes plus fortes et leur abaissement adéquat au niveau des box et casiers de tri.

Réponse : Sera transmis au service compétent.

10- Hygiène. Après réparation du plafond qui s'«écaille» sur nos têtes, nous demandons le nettoyage et le dé poussiérage des plafonds, murs et casiers de tri mensuellement ; la mise en meilleure position pour la saison d'été des stores.

Réponse : Bonne note est prise à ce sujet.

**Pour la section syndicale,  
le secrétaire,  
LE SAOUT**

**Le relais**

15<sup>e</sup> année de parution - Trimestriel - 4€  
Directeur de la publication : Bernard Bouche  
Rédaction administration : 263, rue de Paris,  
case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
3<sup>e</sup> trimestre 2014  
Dépôt légal à parution  
CPPAD N° 0912 681018  
Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

NB : Bien entendu ces revendications ou mieux le cahier revendicatif de St Giniez reste incomplet, nous avons tenu à poser les plus urgentes et les plus anciennes, non satisfaites ; c'est en venant tous renforcer votre Section Syndicale, en y assumant chacun une petite tâche, en adhérant à notre Fédération Postale, que nous verrons plus vite et dans l'unité recouvrée le complet aboutissement de toutes nos revendications.

# 2014 : 40<sup>e</sup> anniversaire de la grande grève d'octobre-novembre 1974 dans les PTT

## L'appréciation des résultats de cette grève.

La progression du pouvoir d'achat, la défense du service public et du statut de fonctionnaires, l'opposition à toute forme de privatisation, l'augmentation des effectifs, l'amélioration des conditions de travail intégrant une autre conception de l'automatisation, constituaient l'essentiel des raisons de la grève.

A la suspension du mouvement, les grévistes sont amers à l'égard des responsables FO qui n'ont jamais, dans les discussions, défendu leurs principales revendications. L'amertume est d'autant plus grande, en particulier chez les jeunes, qu'il n'y a rien sur les salaires dans l'accord signé par FO: rien sur les 1700 F minimum mensuel de traitement avec le versement immédiat d'un acompte mensuel de 200 F, revendication « phare » avec les effectifs à l'origine de l'embrassement du mouvement. Ces exigences placées en tête des demandes des Fédérations CGT et CFDT, dans un courrier commun adressé au ministre aux premiers jours du conflit, n'ayant pas eu de réponse ont conduit le personnel à se prononcer très massivement pour la poursuite de la grève. C'est dire que la revendication salariale est bien au centre des préoccupations et des fortes attentes des grévistes, banalisant en quelque sorte les autres points du relevé de propositions, pourtant clairement exposés et commentés par les militants de la CGT dans les assemblées générales. En fait, les grévistes voyaient surtout ce qu'il n'y avait pas dans le texte.

### Un personnel fier d'avoir mené la bataille

Il est rare que les acquis obtenus à l'issue d'une grève, fût-elle longue et massive, soient à la hauteur des revendications initiales. L'appréciation des résultats est donc le plus souvent l'objet de débats contradictoires, surtout qu'elle se fait à chaud avec toujours cette question de savoir si l'on pouvait

obtenir plus. Mais là en l'occurrence, le sentiment dominant est que l'essentiel est absent, même partiellement. Et pourtant, malgré la sensation de ne pas avoir obtenu satisfaction sur des mesures concrètes, le personnel gréviste n'est pas rentré en vaincu mais fier d'avoir mené bataille jusqu'au bout. Il n'y a pas de ressentiment entre ceux qui commençaient à arrêter la grève alors qu'il y en avait qui la continuaient, mais davantage avec ceux qui ne l'avaient pas faite, mais ils n'ont pas nombreux. Pas d'animosité non plus, en tout cas vis-à-vis de la CGT, où le personnel lui reconnaît le bon droit d'avoir respecté les discussions et les décisions démocratiques.

Toutefois, les avancées contenues dans le protocole sont importantes, y compris sur l'ensemble des problèmes PTT. Elles ne sont pas immédiatement perceptibles, notamment chez les jeunes car les mesures proposées renvoient le plus souvent à une application dans le temps ou sur des engagements qui recueillent plutôt le scepticisme.

Sans rentrer dans le détail, concernant les mesures catégorielles, elles auront un impact favorable non négligeable en terme de carrières, de primes, d'aménagements d'horaires et de congés, de formation, mais aussi sur l'emploi avec des milliers de créations de postes, dont la titularisation dans les cadres normaux de 45 000 auxiliaires. Si ces dispositions se sont faites, certes sur plusieurs exercices budgétaires, elles ont assurément apporté un ballon d'oxygène, y compris sur le plan des mutations permettant le retour « au pays » de nombreux agents. Mais parmi ces différentes mesures, il faut naturellement citer celle qui restera dans la mémoire comme un grand acquis de 1974 : le service actif donnant pour les fonctionnaires des centres de tri, des recettes centralisatrices et du tri des chèques

postaux, la possibilité de partir à la retraite à 55 ans après y avoir effectué 15 ans minimum. Notons également, qu'en matière de structures de l'administration des PTT et de service public, le pouvoir en place est contraint de faire de sérieuses concessions au regard de ses ambitions de démantèlement et de privatisation des PTT. Et de ce point de vue, on peut dire que 1974 aura constitué un frein à ce processus.

### Une confiance accrue des jeunes dans la CGT

Mais globalement, et plus particulièrement en région parisienne, l'appréciation des résultats de la grève au regard du contenu du protocole donne lieu à de vifs débats, voire à de sacrées empoignades. Cependant, cette longue grève du personnel des PTT avec la perception qu'il en a à ce moment là engendre une moisson d'adhésions à la Fédération CGT. Ainsi la grève d'octobre-novembre 1974 va apporter 4759 adhésions nouvelles, s'ajoutant aux 12 756 réalisées de janvier à septembre. Le nombre total des adhésions (17 515) est un chiffre qui n'a jamais été atteint depuis 1948. Parmi celles-ci, les adhésions de femmes (23% du total) sont nettement supérieures aux années antérieures.

L'effet « grève 1974 » joue également dans la durée, avec le renforcement en voix et en pourcentage de la CGT aux élections aux Commissions Administratives Paritaires de mars 1977, confortant sa place de première organisation syndicale dans les PTT. Sur 21 113 suffrages exprimés en plus, la CGT en obtient près de la moitié, ce qui veut dire que dans leur grande masse, les jeunes électeurs ont accordé leur confiance à la CGT.

Ces éléments tendent à montrer qu'au-delà de l'évaluation pour le moins mitigée des résultats de la grève par le personnel, il ressort une confiance élargie de ce dernier vis-à-vis de la CGT.

La conduite démocratique de ce mouvement dans son intégralité, avec la mise en œuvre de la démocratie syndicale et de la démocratie ouvrière, tout comme la dimension unitaire portée par la CGT notamment, démontrent une grande maturité de ses acteurs. 1974 fera d'ailleurs apparaître l'émergence d'une nouvelle génération de militants et de militantes dans toutes les structures de l'organisation.

### La plus grande grève de l'histoire

C'est en quoi, l'appréciation de ce qui reste encore à ce jour la plus grande grève de l'histoire de la Fédération va bien au-delà des résultats proprement dit, consignés dans le relevé de décisions. A l'évidence, cette grève aura apporté une dynamique, un souffle nouveau dans la profession et dans les pratiques syndicales. L'implication de la jeunesse, dont une partie avait vécu 1968, a été grande parce qu'elle était nombreuse et enthousiaste.

A la différence du mouvement de mai 1968 où la dimension sociétale (avec l'évolution des mœurs et des modes de vie,...) est très présente ; dans ce conflit de 1974, il apparaît que la jeunesse s'est d'abord impliquée à partir d'exigences sociales fortes avec les revendications sur les salaires, l'emploi et les conditions de travail. L'exigence d'une amélioration réelle et immédiate de ses conditions de vie s'exprime très fortement, elle explique aussi sans doute sa participation active et massive dans cette grève.

Si à la fin de ce conflit, les grévistes sont à la fois fiers et amers, ils ne savent pas encore qu'avec cette grève, ils ont créé un rapport de force qui leur servira plusieurs années encore pour se défendre et obtenir des acquis revendicatifs significatifs.

Il y a encore beaucoup à dire sur les enseignements et l'analyse de cette « grande secousse » de 1974 dans les PTT et au-delà. Nous l'aborderons dans le prochain numéro du Relais qui conclura cette série d'articles à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la grande grève d'octobre-novembre 1974 dans les PTT.

**Patrick BOURGEOIS**

## LA FÉDÉRATION C.G.T. DES POSTES & TÉLÉCOMMUNICATIONS

ORGANE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DES P.T.T.



Une vue du passage des premiers groupes des P.T.T., lors de l'immense manifestation parisienne du 19 novembre et qui se déroula pendant près de cinq heures...



1976, manifestation des jeunes avec la CGT à PARIS. ceux du syndicat de la Seine-et-Marne affichent le renforcement de la CGT depuis 1974

# Les grandes étapes de l'attaque contre le statut des fonctionnaires et le statut des PTT de 1946 à 2010

Dès sa nomination le 21 novembre 1945 comme ministre chargé de la Fonction publique par le général De Gaulle, Maurice Thorez met en chantier un projet de statut général des fonctionnaires. Son élaboration commence au début de l'année 1946 et va tout de suite susciter l'hostilité des forces réactionnaires et des milieux patronaux, mais aussi, de façon plus ou moins marquée, malgré un vote unanime de l'Assemblée Constituante le 5 octobre 1946, d'un certain nombre de forces politiques et syndicales : le MRP, la CFTC, le parti socialiste SFIO<sup>1</sup> et les éléments réformistes de la CGT (notamment au sein de la Fédéra-

TABLEAU RECAPITULATIF DES TITRES ET CHAPITRES DE LA LOI	
TITRE PREMIER. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.	
Chapitre 1. — Dispositions statutaires .....	9
Chapitre 2. — Dispositions organiques .....	13
TITRE II. — RECRUTEMENT .....	
TITRE III. — REMUNÉRATION .....	
TITRE IV. — NOTATION ET AVANCEMENT .....	
Chapitre 1. — Notation .....	16
Chapitre 2. — Avancement .....	17
TITRE V. — DISCIPLINE .....	
TITRE VI. — POSITIONS .....	
Chapitre 1. — Activité — Congés .....	22
Chapitre 2. — Délachement .....	24
Chapitre 3. — Disponibilité .....	26
Chapitre 4. — Position « sous les drapeaux » .....	28
Chapitre 5. — Mutations .....	28
TITRE VII. — CESSATION DÉFINITIVE DE FONCTIONS .....	
TITRE VIII. — QUESTIONS MÉDICO-SOCIALES ET RETRAITES .....	
TITRE IX. — DISPOSITIONS DIVERSES .....	
31	

départ d'atteintes particulièrement graves à l'encontre du statut des fonctionnaires. La loi du 19 octobre 1946 est abrogée et remplacée par l'ordonnance du 4 février 1959. Outre l'abandon de certaines mesures du statut initial, tel que la fixation du minimum de traitement à 120 % du minimum vital<sup>3</sup>, le principal changement réside dans le fait de renvoyer au domaine réglementaire, donc échappant au Parlement, nombre de dispositions définies antérieurement par la loi.

Par la suite, les attaques contre le statut des fonctionnaires vont se conjuguer avec celles portées contre le statut des PTT, tant il est vrai que le statut du personnel est inséparable de celui de l'entreprise.

En voici les principales étapes.

En avril 1967, Simon Nora remet à Georges Pompidou un rapport sur les entreprises publiques<sup>4</sup>. Il préconise notamment que celles-ci fassent l'objet d'une "gestion plus stricte" afin de devenir "rentables".

En octobre 1967, Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances, dépose un projet de loi destiné à séparer les télécommunications du reste des PTT en créant une Compagnie Nationale du Téléphone.

monument le plus complet qui soit intervenu dans notre histoire administrative<sup>1</sup>!

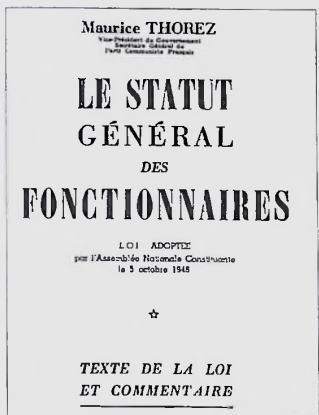
C'est précisément la raison pour laquelle il a été attaqué de toutes parts par les thuriféraires du libéralisme.

Ces attaques vont se conjuguer avec celles portées contre le statut des PTT, tant il est vrai que le statut du personnel est inséparable de celui de l'entreprise.

En voici les principales étapes.

\*\*\*\*\*

L'avènement de la V<sup>e</sup> République en 1958 qui marque le point de



tion des PTT et de la Fédération des fonctionnaires), ainsi que le Conseil d'État et la haute administration.

La Fédération FO, alors en gestation, écrivait, sous le titre : "Le projet Thorez est inacceptable" : "Le statut des fonctionnaires tel qu'il est conçu consacrerait l'asservissement des fonctionnaires au pouvoir politique du moment". Pendant de nombreuses années, les militants FO continueront à parler du statut-Thorez en le qualifiant de "statut-carcen"<sup>2</sup>. Toutefois, au fil du temps, certains reconnaîtront que c'est "le



1. Son représentant, lors du vote à l'Assemblée nationale allant même jusqu'à prétendre que ce statut était empreint d'un "esprit totalitaire" ! Lire sur ce sujet "Histoire de la fédération CGT des PTT 1945/1981" pages 57 à 60.

2. Dans le Postier syndicaliste, organe du groupe Force Ouvrière, de février 1947, on peut lire, à propos du statut, que "c'est un cadeau dont le personnel de notre administration se serait bien passé". Dans le même journal, daté de mars 1948, le rédacteur (anonyme) va encore plus loin : "ce statut actuel est tout imprégné de totalitarisme. Nous le détruirons". A noter la similitude de langage avec la SFIO...

3. Il faut préciser qu'en fait cette disposition n'avait jamais été appliquée.

4. Ce rapport n'est pas rendu public. Il ne sera diffusé, partiellement, qu'après les événements de mai 1968.

En avril 1968, le rapport Montjoie-Ortoli préconise que les administrations constituent un "environnement favorable" aux entreprises privées. C'est le début de la constitution de ce que les économistes marxistes dénommeront le "capitalisme monopoliste d'Etat".

"statut d'emploi" permettant de choisir des candidats parmi un très large éventail de grades, et de donner un caractère précaire, révoquant, à ce type de fonctions.

En janvier 1974, Hubert Germain, qui a remplacé Robert Galley à la tête des PTT, publie dans

non plus de l'ancienneté", de "valoriser les prises de responsabilités" et de "diversifier les modalités de recrutement et de promotion même".

En février, le rapport Corréze sur "la gestion du service public de téléphone" se prononce en faveur de la création d'un "établissement public des télécommunications".

En septembre, la Fédération CGT des PTT rend public un document confidentiel intitulé : "Projet de statut du personnel dans le cadre d'un office des PTT".

C'est FO qui réagit en prétendant qu'il s'agit d'un faux ! Le secrétaire d'Etat Lelong, à l'issue de la grève de 45 jours, reconnaîtra l'authenticité du document ... mais en rejettera la paternité sur ses prédécesseurs !

Dans le "relevé de propositions" soumis aux organisations syndicales le 5 novembre, il s'engage par écrit à :

- "maintenir le statut actuel de l'administration des PTT en préservant son unité",

- "maintenir intégralement l'ensemble des personnels de l'administration des PTT à l'intérieur de la Fonction publique, avec tous les droits et garanties contenus dans le statut général".

En janvier 1975, le même Lelong fait étudier par ses services "les aménagements souhaitables du statut du personnel des postes".

Selon les auteurs du rapport sur cette question, ces aménagements porteraient notamment sur :

- "la limitation du droit à mutation consécutive à l'instauration d'un nouveau mode de recrutement décentralisé",

- "la différenciation de la rémunération en fonction des conditions locales du marché du travail",



Grève du 25 mai 1973

En 1969, Robert Galley, ministre des PTT, crée les "sociétés de financement du téléphone" qui permettent aux banques et aux trusts de la téléphonie de réaliser d'énormes profits sur le dos du service public<sup>5</sup>.

En 1970, Galley déclare le 10 avril, lors des journées d'études de l'Amicale des élèves et anciens élèves de l'ENS-PTT, à Auli-Onival : "Si une règle du statut me gêne, je m'efforcerai de la faire sauter".

Au cours de la même année, il met en place des "réformes de structures" destinées à faciliter l'évolution des PTT vers un statut de type entreprise nationale ou office.

Il affirme vouloir "changer les mentalités" et donner aux cadres "la maladie du chiffre d'affaires".

Il fait étudier un nouveau statut du personnel, dans lequel la plupart des droits et garanties du statut serait supprimée.

En 1973, le rapport Krieg<sup>6</sup> sur la "fonctionnalisation" des emplois se fixe comme objectif de supprimer les notions de grade, de corps et de carrière et de mettre en place (dans un premier temps au niveau des seuls cadres supérieurs) un

Le Point, à l'occasion de son départ, un "testament" dans lequel il recommande de :

- passer "progressivement et rapidement", pour la poste et les télécommunications, "d'une gestion de type administratif à un système industriel et commercial analogue à celui des entreprises publiques",

- "séparer la gestion des postes et celle des télécommunications",

- "aménager les règles de gestion" en mettant en place un "statut général du personnel des postes et télécommunications" détaché du statut général des fonctionnaires et permettant de tenir compte, pour les rémunérations, "du mérite et



27 juin 1974

Quant à la Poste, "moins rentable", "elle vivra le problème de la stagnation ou mieux de la régression", elle doit "se préparer à des temps difficiles", il lui faudra "peser sur l'augmentation de ses frais de main d'œuvre".

Le 10 juillet 1979, lors d'une réunion organisée au niveau de la Fonction publique, initialement consacrée à la grille indiciaire, le représentant du gouvernement veut mettre à l'ordre du jour les points suivants : "mécanismes indiciaires, système de recrutement et de formation, avancement, sécurité de l'emploi et garantie de carrière, régionalisation des emplois, etc." Dans les jours qui suivent, le secrétaire d'État à la Fonction publique, Jacques Dominati, déclare : "Il est envisageable que le Conseil Supérieur ait à statuer sur une suppression pure et simple du statut de la Fonction publique".

Au cours de l'été, le directeur du personnel et des affaires sociales, Jacques Daucet, transmet aux organisations syndicales un document, daté de juin, intitulé : "Mesures d'application des orientations en matière de personnel proposées aux organisations syndicales avant examen par le comité technique paritaire". Ces propositions comportent notamment la définition d'"emplois-types" à la Poste, la mise en place d'un avancement "modulé", le freinage des mutations, la généralisation des tableaux locaux, etc. L'ensemble de ces dispositions est désormais appelé "plan Daucet". On y relève des convergences avec le projet des familles professionnelles à la DGT, mais aussi avec la revendication de "nouvelles classifications" portée par la CFDT... dont Jacques Daucet est par ailleurs adhérent !

Toutes ces initiatives ne sauraient être prises sans l'aval du secrétaire d'État aux PTT, Norbert Ségard. Celui-ci ne fait pas mystère de sa position : "Je vous demande d'ouvrir des barrières qui, jusqu'à présent, vous protègent", dit-il aux participants aux 17<sup>es</sup> journées d'études de l'Amicale des élèves et anciens élèves de l'ENS-PTT, tenues les 25, 26 et 27 octobre 1979. Un appel au suicide collectif qui sera docilement suivi...

En octobre, le rapport Longuet propose de réduire la Fonction publique à 400 000 agents, le

reste perdant le bénéfice du statut et passant sous l'autorité d'"agences" ou d'établissements publics soumis aux règles du secteur privé régies par les conventions collectives.

En 1980, la Direction Générale des Télécommunications persévère dans son projet de classer le personnel en "familles professionnelles" en s'efforçant d'étendre à FO le consensus déjà obtenu avec la CFDT.

Dans le même esprit, elle rend public un document intitulé "gestion individualisée des cadres des télécommunications" qui vise à calquer les règles de gestion sur celles en vigueur dans le secteur privé. Le système repose sur la constitution d'un "fichier zone", regroupant les postes offerts, et d'un "fichier des hommes" (sic) décrivant les profils et les aptitudes des éventuels candidats. Le choix serait fait par le directeur de zone, assisté d'un "homme-carrière", en dehors de toute règle statutaire.

De son côté, le Service du Personnel de la Poste publie un document sur les "éléments pour le programme d'action 1981-1984" qui s'inspire des mêmes orientations qu'aux télécommunications. En même temps sont mis en place des concours locaux, procédure qui remet en cause le caractère égalitaire des concours nationaux.

Le 5 juin, à l'initiative des Fédérations CGT de la Fonction publique (UGFF, PTT, Services publics et collectivités locales), sont organisés des "États généraux contre le démantèlement des services publics et la défonctionnarisation", marqués par des délégations, des rassemblements, des expositions, des prises de parole et même des arrêts de travail.

En fin d'année, paraît le rapport Pigeat, intitulé "Du téléphone à la télématique", élaboré par des représentants du gouvernement et des responsables de très grandes entreprises. Anticipant sur la transformation de la Direction Générale des Télécommunications en multinationale, il porte essentiellement sur les développements techniques et les profits qui peuvent en découler, en faisant l'impasse sur la situation et les aspirations du personnel.

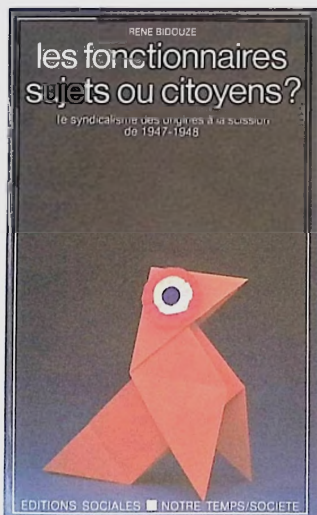
En janvier 1981, le groupe Lasry, constitué à la suite des accords salariaux de 1978, publie

son rapport. Il préconise une évolution différenciée des rémunérations, remet en cause l'unicité du statut des fonctionnaires et l'existence des quatre grandes catégories (A, B, C, D), la grille unique des traitements, etc.

La Fédération de l'Éducation Nationale exprime son approbation de ces orientations, espérant peut-être que les enseignants, séparés des autres fonctionnaires, pourront y trouver quelque intérêt...

Le 10 mai 1981, la gauche remporte l'élection présidentielle et François Mitterrand est élu président de la République avec 51,8% des voix contre 48,2% à son rival de droite, Valéry Giscard d'Estaing. S'ouvre une période d'espoir pour toutes les forces attachées au statut des fonctionnaires et à la défense des PTT, administration d'État. La suite va montrer que les forces adverses n'ont pas désarmé et que leur travail de sappe va continuer sans toujours rencontrer du côté du gouvernement la riposte nécessaire.

En juillet-août 1983, la Direction Générale des Postes présente son "plan de restructuration". Les thèses de la CFDT sur le redéploiement des effectifs l'emportent. Conséquences : ralentissement de l'acheminement du courrier (60% en 2<sup>e</sup> catégorie contre 27% précédemment), réduction de l'amplitude d'ouverture des bureaux, allongement des tournées, augmentation du nombre d'objets mis en instance, etc.



Cette dégradation de la qualité de service entraîne de nouvelles atteintes au monopole en renforçant les circuits parallèles et alimente les campagnes contre le service public.

Le 11 janvier 1984, le nouveau statut général des fonctionnaires, élaboré sous l'autorité d'Anicet Le Pors, ministre de la Fonction publique, est définitivement voté<sup>10</sup>. Il porte la marque des propositions de la CGT et réaffirme les caractéristiques du statut de 1946 : garantie de l'emploi, recrutement par concours, distinction entre le grade et l'emploi, rémunération liée au grade, grille unique des traitements, droit à l'avancement et à la mutation, etc. Il intègre les réformes positives intervenues depuis le 10 mai 1981 dans la Fonction publique (égalité des sexes, amélioration des droits syndicaux et du rôle des organismes paritaires, institution des comités d'hygiène et de sécurité, médecine préventive, titularisation des non-titulaires, liberté d'opinion et d'expression etc.).



25 octobre 1984

Mais toutes sont conscientes qu'une victoire, aussi grande soit-elle, n'est jamais acquise définitivement et, pour sa part, la Fédération des PTT estime qu'à l'intérieur même de cette administration des forces hostiles existent qui vont tenter de combattre et de limiter la portée de ce nouveau statut. La vigilance du personnel s'impose donc. Les faits ne vont pas tarder à justifier cette appréciation.

connu sous le nom de "rapport Chevallier", du nom de son auteur, élaboré avec le concours de la CFDT. Ce document préconise la sortie de la Poste de la Fonction publique, la privatisation d'une partie importante de ses services et l'éclatement de la cohérence nationale du réseau postal.

En octobre, la Fédération CGT-PTT publie un ouvrage de 340 pages "PTT si on gérait autrement".

Il s'agit d'une analyse et de propositions "pour une gestion efficace du service public", élaborées par un collectif de militantes et de militants coordonné par Pierre Musso<sup>11</sup>. Les auteurs se prononcent pour une gestion prenant appui sur l'initiative, le savoir-faire, la compétence, le sens du service public des agents de toutes catégories, leur situation étant garantie par le maintien de toutes les garanties du statut des fonctionnaires.

Le livre est lancé fin 1983, lors d'une conférence de presse présentée par Albert Le Guern, secrétaire général de la Fédération, et Gérard Alezard, secrétaire confédéral chargé des questions économiques.

NON AU RAPPORT  
CHEVALLIER !  
notre emploi n'est pas un privilège  
notre statut n'est pas un luxe  
NOUS NOUS SOMMES  
BATTUS POUR L'OBTENIR  
NOUS NOUS  
BATTONS  
POUR LE PRÉSERVER



25 octobre 1984

"C'est une immense victoire", déclarent en commun les Fédérations CGT de la Fonction publique, des PTT et des Services publics.

En juin, le ministre des PTT, Louis Mexandeau, rend public et fait diffuser à 60 000 exemplaires un projet de réforme de la Poste

10. La loi du 11 janvier 1984, qui concerne la Fonction publique d'Etat (4 millions d'agents) a été précédée par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et sera suivie par deux autres lois : celle du 26 janvier 1984, relative à la Fonction publique territoriale, et celle du 9 janvier 1986, qui crée la Fonction publique hospitalière.

11. Cadre supérieur des télécommunications, membre de la Commission exécutive fédérale de la Fédération CGT des PTT et premier administrateur élu de la CGT au conseil d'administration de France-Telecom de 1991 à 1995



Il connaîtra 3 éditions, tiré au total à 10 000 exemplaires dont la plupart seront diffusés. Cet ouvrage marquera l'activité des militants de la Fédération dont beaucoup l'utiliseront pour préparer des réunions syndicales et des heures d'informations avec le personnel<sup>12</sup>.

se prononce pour une "gestion individualisée" des cadres, pour l'effacement de la notion de grade, pour la primauté donnée aux fonctions exercées, à la "mobilité fonctionnelle et géographique", et pour la prise en compte quasi-exclusive du mérite, celui-ci étant apprécié

à la faveur de la sortie du personnel des PTT du titre II (Fonction publique d'État) du statut des fonctionnaires et de leur rattachement à un Titre V ... qui n'existe pas !

Parallèlement, les médias poussent de plus en plus les PTT dans la voie de la "déréglementation", c'est-à-dire de l'adaptation aux exigences du capitalisme international dominé par les États-Unis.

En juin, une commission de contrôle, créée à l'initiative de la majorité de droite au Sénat, publie un rapport sur "les modalités de fonctionnement du service public des postes". Fondé sur des statistiques contestables et contradictoires, il formule de graves accusations contre le personnel de la Poste et préconise la remise en cause du statut d'administration et l'abandon des droits et garanties statutaires du personnel.

En septembre, la Direction Générale des Postes crée, en collaboration avec une entreprise privée, la TAT (qui dispose de 34% des parts), une filiale, la Société Française de Messagerie Internationale (SFMI), destinée à développer un service de messagerie rapide au service des entreprises<sup>13</sup>. Arguments avancés : se conformer aux recommandations de la Communauté Européenne et "s'affranchir des rigidités" liées au caractère administratif du service Postadex qui faisait jusque là partie de la DGP et remplissait cette mission. La SFMI va désormais utiliser les locaux, le personnel et les infrastructures de la Poste pour commercialiser son produit, Chronopost.

En novembre, un rapport du Comité Central d'Enquête sur le Coût et le Rendement des services publics prend argument de la suppression, décidée en 1984, de la rémunération versée par le Trésor public pour les fonds déposés par les Chèques Postaux pour remettre en cause l'existence même des services financiers de la Poste. Le rapport s'interroge sur "l'intérêt que présente pour l'administration des PTT l'expansion d'un service dont le déficit croît en raison même de cette expansion".

En décembre, le ministre Mexandeau fait adopter à la hâte, avec le concours de FO, de la CFDT et de la CFTC, une réforme des structures des PTT qui, sous



23 mars 1985

En janvier 1985, la Direction Générale des Télécommunications publie et diffuse très largement une luxueuse brochure intitulée "Gestion des carrières des cadres aux télécommunications". Tout en prétendant rester dans le cadre du statut de la Fonction publique, la DGT

en fonction du "professionnalisme", de la "capacité de jugement", de "l'esprit d'initiative" et de la "capacité relationnelle". Des termes tout droit issus du discours tenu dans les entreprises privées.

Au printemps, la CFDT-PTT engage une grande campagne en



20 juin 1985

prétexte de faire face à la déréglementation, crée en fait les conditions pour accélérer la privatisation des services rentables, la scission poste-télécommunications, l'abandon du monopole des PTT, leur sortie de la Fonction publique et, par voie de conséquences, de nouvelles dégradations du service public.

Le 16 mars 1986, les élections donnent une large victoire à la droite, avec une forte poussée de l'extrême droite. Le nouveau secrétaire d'État aux PTT (qui sont rattachés au ministère de l'Industrie) s'appel-

cabines téléphoniques, la radio-communication avec les mobiles (radio-téléphone, radio-messagerie), les réseaux câblés et les réseaux à valeur ajoutée.

En juin, le Conseil Économique et Social entend les organisations syndicales sur un rapport préconisant la transformation de la Poste en EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial). La CFDT émet un avis favorable.

En juillet-août, aux Télécommunications, le projet de création d'une maîtrise au niveau de la catégorie B

privées, transfère à la CNCL (Commission Nationale de la Communication et des Libertés) le pouvoir de réglementer et d'organiser la concurrence. Par la même occasion, de nouveaux coups sont portés aux monopoles de la Poste et des Télécommunications.

En matière de personnel, de nouvelles règles de mutation, applicables au 2 avril 1987, sont définies pour certaines catégories (cadres supérieurs). Le tableau des mutations devient simplement indicatif et les chefs de services auront désormais la possibilité de choisir le ou la candidate dont le "profil" leur convient. D'autre part, la tendance à "individualiser" les rémunérations commence à se manifester, notamment en ce qui concerne la prime de rendement.

Le 6 novembre, une nouvelle réforme de la DGP est présentée au comité technique paritaire. Elle vise à recentrer les activités de la Poste sur ses métiers traditionnels, autrement dit à réduire le service public en faisant éclater la cohérence du réseau et des professions de la Poste. La CGT vote contre, FO, CFDT et CFTC s'abstiennent.

En février 1987, la DGP crée une nouvelle filiale, Sécuripost, dans le secteur de la sécurité et du transport de fonds.

Le 3 mars, la Direction des Affaires Communes, qui regroupe ce qui subsiste de l'ancienne Direction du Personnel et des Affaires Sociales dont les attributions ont été pour l'essentiel, transférées aux deux branches, tient un comité technique paritaire pour entériner la création du Service National des Ateliers Garages, avec son rattachement à la DAC. Comme celle-ci est dépourvue de moyens, les conditions sont réunies pour que les branches puissent accélérer la privatisation de ces activités.



18 décembre 1986

le Gérard Longuet, bien connu des fonctionnaires.

Une de ses premières initiatives est de faire étudier par ses directeurs généraux un nouveau changement de structures des PTT, avec la création d'une Société Nationale des Télécommunications et d'un Office Général des Postes.

Très rapidement, la DGT, qui n'attendait que ce feu vert, rend public son "projet d'entreprise" destiné à persuader les cadres d'abord, puis l'ensemble du personnel, d'adhérer aux objectifs et aux critères de gestion des entreprises privées.

En même temps, le ministre engage, dans toutes les publications des PTT et dans les médias, une grande campagne contre "les contraintes du statut de la Fonction publique" que, par touches successives, il va s'efforcer de les faire sauter, conformément aux déclarations de Robert Galley.

En mai, Gérard Longuet annonce son intention de privatiser les

a pour but de mettre en place une hiérarchie parallèle échappant aux règles de la Fonction publique en matière de recrutement, de nomination, de rémunération, de mutation et de carrière. Conséquence pour les agents en place : blocage des corps de catégorie C dans des tâches de seconde zone et diminution des possibilités d'accès en catégorie B. Il est également prévu de créer une "filiale commerciale" avec un éclatement du corps des techniciens en deux branches, gestion et exploitation du réseau câblé.

Par ailleurs, est mis en place à Poitiers le premier "téléport", zone franche où la réglementation de la DGT ne s'appliquera pas. D'autres téléports sont prévus à Metz et à Roubaix, et un projet d'implantation est en cours d'élaboration pour l'Île-de-France.

Le 30 septembre, est votée la loi Léotard sur la communication qui, outre la privatisation de TF1 et la création de plusieurs chaînes

12. 10 ans plus tard, en septembre 1995, il aura un prolongement avec la publication par la Fédération d'un petit classeur avec des "arguments pour comprendre, débattre, proposer, rassembler, agir", intitulé "Poste et Télécoms : contre la privatisation, pour le Service Public".

13. Cette société sera, en 1992, cédée à la société internationale TNT, dans le cadre de la création d'un "joint-venture" entre TNT et 5 postes nationales (française, allemande, néerlandaise, suédoise et canadienne).

En avril, le sigle "PTT" est remplacé par celui de "Telecom".

En juillet, le gouvernement fait adopter à la hâte deux dispositions portant de nouveaux coups au statut des fonctionnaires :

- le rétablissement de la retenue du 1/30<sup>e</sup> indivisible en cas de grève,

- la possibilité de recruter à nouveau massivement des contractuels, y compris sur des emplois de titulaires.

En août, Gérard Longuet transmet pour avis à la CNCL et au ministère des Finances un projet de privatisation des PTT assortie de la sortie du personnel du statut de la Fonction publique.

La Fédération CGT-PTT appelle immédiatement à l'action et à l'unité de toutes les organisations syndicales. S'appuyant sur la campagne engagée auprès des usagers sur le thème "PTT, publiquement vôtres", elle parvient à impulser un très fort mouvement, ponctué par les grèves des 15 septembre, 22 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, qui débouche sur la très puissante grève du 15 octobre (200 000 grévistes) à laquelle FO et la CFDT ont dû finalement s'associer. Le ministre doit retirer son projet.

Le 4 janvier 1988, Gérard Longuet reconnaît sur A2 qu'il s'est "planté" ! Mais il n'en poursuit pas moins ses objectifs, avec le concours actif des directions générales et sous des formes diverses : création de nouvelles filiales, atteintes ponctuelles aux droits du personnel, mise en place de groupes de travail pour étudier un nouveau statut du personnel (commission Varloot), changement de logo (France-Telecom) etc.

Pour sa part, la CGT-PTT décide d'amplifier son action sur le thème : arrêt de toute filialisation, réintégration au sein des PTT de toutes les activités sous-traitées, filialisées ou privatisées.

En avril, faute d'avoir pu faire aboutir son projet, Longuet publie un "Livre blanc" dans lequel il réaffirme ses objectifs, en assénant les mêmes arguments tout en les situant dans la perspective du marché unique européen de 1992.

Dans la même période, paraît le "Livre vert" de la Communauté Européenne qui préconise pour

chaque pays des orientations cohérentes avec la déréglementation européenne. Il recueille l'approbation de FO, de la CFDT et de la CFTC.

A la Poste, une nouvelle filiale, Socopost, chargée de la collecte du courrier des entreprises, est en cours de constitution.

En mai 1988, François Mitterrand remporte l'élection présidentielle. Paul Quilès est nommé ministre des PTT. Après les élections législatives, ses attributions sont étendues à "l'Espace".

Le 18 mai, dans une "Lettre au personnel", il se veut rassurant mais il se garde bien de condamner le projet de son prédécesseur et ne prend aucun engagement concret annonçant un changement de politique. La suite va éclairer cette attitude.

En juillet, s'il est contraint de geler Socopost (mais pour combien de temps?), il donne par ailleurs le feu vert à la création d'une holding européenne, de droit allemand, dans le domaine des services à valeur ajoutée. En matière de personnel, la commission Varloot n'est pas dissoute et la DGT poursuit sur sa lancée : tentative de recrutement

pui pour le rétablissement de nombreux militants dans leurs droits.

En octobre, la presse annonce que le gouvernement va préparer, d'ici la fin de l'année 1989, une nouvelle loi sur les télécommunications. Le Monde du 14 octobre estime qu'"à partir du moment où il se préoccupe de réglementer les télécommunications, le gouvernement devra bien se prononcer sur la question du statut de la DGT".

En novembre, dans le cadre des négociations salariales, Michel Durafour, ministre de la Fonction publique, propose d'entamer des discussions au niveau de chaque ministère et administration, "métier par métier", ce qui entraînerait la casse de la grille unique des rémunérations des fonctionnaires. La CFDT et la FEN se prononcent pour cette démarche.

Dans les PTT, en plein conflit des "camions jaunes"<sup>14</sup>, Paul Quilès annonce son intention de lancer un "grand débat sur le service public".

En décembre, il confie à Hubert Prévot, conseiller d'État et ancien secrétaire confédéral de la CFDT, la mission de conduire un "grand



Manifestation du 15 novembre 1988

hors statut (dessinateurs) ou de mise sous "statut de fonctions" des "forces de vente" dans les agences commerciales. Ces deux opérations sont mises en échec par les luttes.

Au plan général, le vote de la loi d'amnistie constitue un point d'ap-

prêt sur les P et T". Objectif : dépôt d'un projet de loi avant le 31 mars 1990.<sup>15</sup>

Paul Quilès, qui a recours à des professionnels de la communication, va se livrer à un véritable pilonnage du personnel et à une



9 mai 1990



Manifestation nationale en 1991

mise en condition de la population pour faire accepter sa réforme. Il peut compter sur l'appui de la CFDT, qui est co-productrice du projet, et il multiplie les manœuvres de séduction en direction de FO.

Malgré ces difficultés, les militants et militantes de la CGT se lancent dans la bataille et investissent tous les terrains, en diffusant très largement arguments et contre-propositions et en s'efforçant de construire un processus de grève générale. La Fédération multiplie les initiatives à tous les niveaux, en ayant même recours aux techniques de communications les plus avancées, comme l'utilisation du réseau VIF (Vidéo Interactive France-Telecom)<sup>14</sup>.

Le 30 août 1989, le rapport Prévot est publié. Il comporte deux parties : la première, "les leçons du débat", la seconde, "les recommandations". Mais le rapporteur n'établit aucun lien de cause à effet entre les deux ! Ce qui confirme le sentiment que les conclusions étaient écrites d'avance. Tous les moyens vont désormais être mobilisés par le ministre pour faire passer sa réforme, y compris l'annonce d'une

prime mensuelle de 700 francs "à valoir" sur cette réforme.

Le 19 juin 1990, la loi est définitivement votée en seconde lecture<sup>17</sup>. Le groupe socialiste vote pour. Le groupe communiste vote contre. La droite s'abstient pour ne pas compromettre l'adoption du texte.

Cette loi comporte deux volets :  
- la mise en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1991, de deux "exploitants autonomes", dont le statut est calqué sur celui des EPIC (Établissements publics Industriels et Commerciaux),

- l'application d'un nouveau système de gestion "reposant sur le concept fort de fonction exercée conformément aux besoins de l'exploitant", selon les propres termes du ministre. C'est, après une phase dite de "reclassification", l'instauration d'une nouvelle grille de grades fondée sur les "classifications" des postes et donc sans lien avec le reste de la Fonction publique. Les agents qui ne seront pas satisfaits du sort qui leur sera réservé pourront conserver leur grade dans le cadre d'un "reclassement".

Le 29 juin, un comité technique ministériel est réuni pour préciser

les mesures envisagées et leurs modalités d'application. Aucun des amendements présenté par la CGT n'est retenu. La CGT vote contre le projet, FO s'abstient et la CFDT refuse de prendre part au vote<sup>18</sup>.

Le 29 décembre, est votée la "loi sur la réglementation des télécommunications", qui prolonge la loi du 2 juillet et constitue un nouveau pas vers la privatisation en ouvrant à la concurrence tous les services à l'exception du téléphone, du télex et des cabines publiques. Dès lors, la direction de France-Telecom va accélérer, dans le cadre de sa holding financière, la Cogecom, le processus de filialisation déjà largement engagé depuis deux décennies.

Les deux années qui suivent sont consacrées à la mise en place des "reclassifications" sur la base des fonctions exercées et, parallèlement, le "reclassement" des agents qui optent pour cette solution. De nouvelles "règles de gestion" sont mise en œuvre. Elles n'offrent plus les garanties statutaires en vigueur dans le reste de la Fonction publique, bien que, grâce à l'action de la CGT, des acquis aient été préservés, notamment l'affirmation du maintien du personnel des PTT dans le cadre des titres I et II du statut des fonctionnaires. Cette gestion, dite "fonctionnelle", génère l'arbitraire et développe la précarité, notamment par l'augmentation du nombre de contractuels en parallèle avec la diminution du recrutement de fonctionnaires.

14. En octobre et novembre 1988, à la Poste, un puissant mouvement des chauffeurs postiers gagne tout le pays, débouchant sur des avancées indemnitaires et indiciaires importantes. Le ministre profite de ce conflit pour multiplier les centres de tri parallèles. Lire *La Fédération des Postes et Télécommunications de novembre 1988* p. 3 à 7. 15. Voir Alain Gautheron, *Du bulletin officiel à la communication d'entreprise, supplément à Résonances, organe de l'Union Fédérale des Cadres de la CGT-PTT*. Avril 1998

16. Lire *Le fil des événements dans La Fédération des Postes et Télécommunications d'octobre 1989*, p. 12 et 13, ainsi que les documents du 28<sup>e</sup> Congrès fédéral tenu à Montluçon du 18 au 22 novembre 1991.

17. Elle est publiée le 2 juillet suivant.

18. Dans une déclaration à *La Tribune* du 2 juillet 1990, le porte parole de la CFDT avoue enfin son objectif, en finir avec le statut des fonctionnaires : "Le statut, c'est comme le mur de Berlin. Aujourd'hui on n'a pas cassé le mur, mais on a ouvert de sérieuses brèches ...".

Quant aux exploitants, ils fonctionnent de façon de plus en plus séparée, tout en appliquant une logique de gestion de type privée.

Au printemps 1992, la Commission européenne publie un "Livre vert sur le développement du marché unique des services postaux". Sous couvert d'assurer un service postal universel, couvrant l'ensemble du territoire communautaire, accessible à tous, fourni à un prix abordable et de bonne qualité, il préconise l'ouverture à la concurrence de la quasi-totalité des services. Ce sont désormais ces orientations qui vont constituer la toile de fond des décisions concernant l'évolution de la Poste.

Aux télécommunications, dans la logique du Traité de Maastricht<sup>19</sup>, la priorité commerciale et tarifaire est donnée systématiquement au développement des "réseaux transnationaux de communication" pour accompagner l'internationalisation des grandes entreprises et ce, au détriment du grand public et des PME.

Le 30 mars 1993, Gérard Longuet est nommé ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur dans le gouvernement Balladur.

Début juin, lors d'un colloque au Sénat sur l'avenir des télécommunications françaises, il réaffirme la nécessité "d'ouvrir France-Telecom aux capitaux privés".

Le 18 juin, dans une interview au Figaro-Eco, il se prononce à nouveau pour un changement de statut de France-Telecom et développe tous les arguments susceptibles de le justifier.

Devant l'imminence de la menace, la CGT appelle à une riposte de masse. Le 12 octobre, a lieu une grève d'une puissance exceptionnelle rassemblant 250 000 grévistes de La Poste et de France-Telecom. Le ministre accuse le coup et reconnaît "l'inquiétude profonde" des personnels. Mais, s'inspirant de la méthode Quilès, il charge Marcel Roulet, président du groupe France-Telecom, de produire un rapport pour donner à l'exploitant "une plus grande souplesse pour faire face à la concurrence internationale et conclure des alliances".

Début août, la presse a connaissance de ce rapport qui conclut en faveur de l'ouverture du capital à des investisseurs privés à

hauteur de 49%. Dans un communiqué du 8 septembre, Gérard Longuet affirme avoir donné son accord pour "la création d'une société dont l'État détiendra au moins 51% du capital".

Le 25 novembre, recevant la CGT, le ministre campe sur ses positions : "On peut discuter des moyens et du calendrier, cependant nos objectifs demeurent".

Le 7 décembre, à Bruxelles, France-Telecom et Deutsche-Telecom signent un accord pour la création d'une société anonyme pour "fournir des services avancés de télécommunications aux entreprises et aux clients d'affaires". Cette opération est le prélude à l'entrée des opérateurs américains sur le marché européen des télécommunications, ce qui sera effectif quelques mois plus tard avec l'entrée conjointe et au prix fort<sup>20</sup> des deux opérateurs européens dans le capital de la société américaine Sprint.

Le 6 mars 1994, le sénateur Gérard Larcher publie, au nom de la Commission Économique et du Plan, un volumineux rapport qui insiste sur la nécessité urgente, à ses yeux, de transformer France-Telecom en société anonyme "avant la fin de l'année".

En mai, c'est au tour de Bruno Lasserre, directeur général des postes et télécommunications, d'ajouter sa partition à ce concert dans un rapport sur "les aménagements à apporter à la réglementation des télécommunications françaises" qui, naturellement, va dans le même sens.

En octobre, La Poste rend public son premier "contrat de plan" qui traduit l'évolution de sa gestion vers une logique de marché où les maîtres mots sont compétitivité, rentabilité, productivité, en poursuivant la restructuration des services en trois grands secteurs (courrier, messagerie, services financiers). Selon ce document, "les services financiers de La Poste ont vocation à évoluer vers une logique de marché conforme à leur nature concurrentielle dans le respect de l'équilibre économique de cette activité d'une part, et des contraintes liées au financement de l'économie d'autre part". C'est la remise en cause programmée de la notion de service public.

Le 13 avril 1995, France-Telecom signe à son tour son "contrat de plan 1995-1998" qui s'inscrit dans l'optique de la libéralisation du marché des télécommunications et de la "nécessaire adaptation de l'entreprise à la concurrence", donc dans les objectifs de privatisation du gouvernement réaffirmés le 2 juin dans Ouest-France par François Fillon, le nouveau ministre des Technologies et de la poste.

Le 26 juillet, la Commission européenne propose l'ouverture à la concurrence dès l'an 2001 de toutes les activités postales, sauf le courrier dont le poids est inférieur à 350 grammes<sup>21</sup>. Pour la CGT, c'est donc la totalité du courrier "haut de gamme" et en plein développement qui échapperait au service public<sup>22</sup>. C'est un nouveau coup au monopole public de la poste.

Le 13 septembre, le premier ministre Alain Juppé nomme Michel Bon à la présidence de France-Telecom. Sa mission est claire : préparer le changement de statut de l'entreprise pour en faire une société anonyme de droit privé, conformément à des orientations fixées quelques jours plus tôt par le gouvernement dans un document définissant "les nouvelles règles du jeu pour les Télécommunications en France". Immédiatement, le nouveau président affirme sa volonté d'amplifier les restructurations internes de France-Telecom dans le cadre d'un plan baptisé EO2, auquel toutes les organisations syndicales s'opposent.

Le 3 avril 1996, le gouvernement adopte, en Conseil des ministres, le projet de loi de "déréglementation des Télécommunications" dont l'examen par l'Assemblée nationale est prévu pour le 7 mai. Cependant, malgré d'intenses campagnes de communication en direction des usagers, ceux-ci restent très majoritairement attachés au service public, tandis que de puissants mouvements de grèves et d'autres formes d'actions se succèdent depuis le début du mois d'octobre 1995.

Le 10 mai, la loi de déréglementation est votée. Le ministre Fillon veut aller vite et faire voter la loi de privatisation, deuxième étape, "avant l'été"<sup>23</sup>. La CGT estime qu'il est encore possible de mettre ce projet en échec et appelle

à la mobilisation. Mais le gouvernement manœuvre et convainc FO d'engager des "négociations". La "méthode Quilès" a encore fait des émules.

Le 26 juillet, après un simulacre de débat au cours duquel le gouvernement a recours à l'article 49.3 (vote bloqué), est votée la loi définissant le nouveau statut de France-Telecom, qui devient société anonyme.

Le 21 novembre, lors du comité technique paritaire réuni pour examiner les décrets découlant des lois de déréglementation et de privatisation de France-Telecom, toutes les organisations syndicales (à l'exception de la CFDT qui a refusé de siéger) votent contre les textes présentés.

Les 25 mai et 1er juin 1997, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale par Jacques Chirac, les élections législatives sont remportées par la "gauche plurielle". Lionel Jospin est nommé Premier ministre d'un gouvernement de co-habitation. Compte tenu des positions prises officiellement par le parti socialiste contre la privatisation de France-Telecom, il serait logique que le nouveau gouvernement revienne sur les décisions de son prédécesseur. Mais le maintien de Michel Bon à la tête de cette entreprise n'est pas de bonne augure.

En juin et juillet, la CGT multiplie les débats, les actions, les rencontres pour gagner l'arrêt du processus de privatisation.

Le 17 juillet, le ministre de l'Économie et des Finances, Dominique Strauss-Khan, et le secrétaire d'État à l'Industrie (en charge de La Poste et de France-Telecom) confient à Michel Delebarre, ancien ministre et député PS du Nord, une mission de "concertation sociale approfondie" sur l'avenir de l'entreprise. Dans sa lettre de mission, il apparaît que la cause est entendue : "France-Telecom conservera son statut actuel, et donc une participation majoritaire de l'État"<sup>24</sup>.

A l'issue d'une concertation de pure forme, Michel Delebarre remet ses conclusions à Lionel Jospin, rendues publiques par un communiqué de l'AFP. Elles sont sans surprises : l'orientation du gouvernement de droite est confirmée, la prochaine étape étant l'in-



1997



2006

roduction de l'entreprise en bourse, ce qui sera fait dans les semaines suivantes<sup>23</sup>.

\*\*\*\*\*

La Poste suivra le même sort le 1er mars 2010. Ainsi prend fin l'histoire de l'ancienne administration des PTT et de l'appartenance de ses personnels au statut des fonctionnaires.

Depuis 1946, la lutte syndicale, que la CGT a dû trop souvent mener seule, souvent conjuguée aux actions menées par les élus et la population, a permis de retarder les échéances. Mais, dans un contexte où les pressions européennes et les conséquences du mouvement mondial de dérégulation ont lourdement pesé, la désunion et les revirements des responsables politiques ont contribué à ce véritable recul de civilisation lourd de conséquences pour le ser-

vice public. La Fédération CGT des PTT a tout fait pour s'opposer à cette régression. L'histoire lui reconnaîtra le mérite de n'avoir jamais baissé les bras.

Aurait-elle pu agir autrement ? A-t-elle toujours su anticiper et tenir compte de l'évolution des mentalités pour mobiliser au maximum les jeunes nouvellement recrutés ?

19. Adopté en France par référendum le 20 septembre 1992.

20. 12 milliards d'euros !

21. Le 18 décembre 1996, les ministres des PTT européens adopteront une directive conforme à ces orientations.

22. Communiqué du 27 juillet 1995.

23. Interview aux Echos du 15 mai 1995.

24. Souligné dans le texte.

25. Sur cette période, lire *Chronique d'un mauvais coup*, brochure réalisée sous la direction de Maurice Dessoigne, éditée en supplément du Militant des PTT. Février 1998.

Aurait-elle pu mieux mettre en avant ses contre-propositions ? A-t-elle toujours su surmonter toutes les difficultés pour construire une riposte unitaire ?

Autant de questions qui laissent ouvert un large champ de réflexion pour organiser des débats et pour nourrir les travaux des historiens.

Aujourd'hui, une page est tournée, mais l'objectif de la bataille

syndicale est toujours le même : unir les travailleurs et travailleuses pour les aider à conquérir des droits et des garanties de haut niveau. Le projet porté par la CGT de gagner une véritable sécurité sociale professionnelle, dans le cadre d'un nouveau statut du travail salarié, public ou privé, va dans ce sens. En même temps, fidèle aux principes définis par le

Conseil National de la Résistance, la CGT réaffirme sa volonté d'œuvrer pour une réappropriation collective des services publics essentiels à la vie de la nation et à la satisfaction des besoins de la population. Cela concerne au premier chef les services assurant le droit à la communication.

**Maurice DESSEIGNE**

## L'ÉVÈNEMENT

Le gouvernement dégaîne le 49-3 pour faire passer le projet Quilès

# PTT : LES PRIVÉS FONT LA LOI

Le Conseil des ministres a adopté le projet de réforme de la Poste et des Télécoms. Les agents se mobilisent notamment le 26 avril, pour empêcher sa présentation ou son adoption à l'Assemblée nationale les 9 et 10 mai

**M**ETHODE Quilès, mode d'emploi. Quelques minutes après l'adoption, hier, par le Conseil des ministres, du projet portant sur la « réforme de la Poste et des Télécommunications », le porte-parole du gouvernement a annoncé que « le gouvernement a été autorisé (par le président de la République) à engager sa responsabilité » sur ce projet conduisant à la suppression massive des emplois et à une future privatisation d'un grand service public. Cela signifie que l'équipe de Michel Rocard pourra utiliser le fameux article 49-3, lors de la discussion du texte à l'Assemblée nationale les 9 et 10 mai prochain. Le pouvoir n'a donc pas attendu (comme c'est rituel) ce débat à la représentation nationale pour faire savoir qu'il est décidé à faire passer, à coups d'arbitraire, son projet désorganisant les PTT. La détermination des députés communistes à le combattre l'inquite vivement : le ministre veut à tout prix éviter le débat sur une réforme, à juste titre impopulaire.

En effet, l'usage du 49-3 peut se faire dans deux cas de figure : dans le premier, il n'y a pas de motion de censure déposée et le texte discuté revient automatiquement, à l'aide du 49-3, la force d'une loi ; dans le deuxième cas, la motion de censure déposée ne recueille pas

Hier, avenue des Champs-Élysées, les agents des PTT informaient les usagers des raisons de leur opposition au projet Quilès. (Photo Pierre Trovel.)



Le journal **L'HUMANITE** du 12 avril 1990 rend compte de la manifestation CGT sur les Champs Élysées de la veille. Son titre pourrait être repris en 2014 ! La loi **QUILÈS-ROCARD** sera votée le 19 juin 1990 par l'Assemblée Nationale : **POUR 385 socialistes ; CONTRE 30 communistes ; ABSTENTION « bienveillante » de la droite (RPR, UDF, UDC) 260**, selon la recom-

mandation de Gérard **LONGUET** et le vœu du sénateur **RPR**, M. Gérard **LARCHÉ**, car « Il serait délicat-dit-il- pour ne pas dire incohérent, de la part de l'opposition, de contester sur le fond une réforme que dans les grandes lignes, elle appelle de ses vœux depuis quelques années ». Comme l'écrit dans son billet Alain **GAUTHERON**, « On vous l'avait bien dit ». Ou la CGT avait raison, l'histoire contem-

poraine le confirme. Quant aux votes bienveillants de droite ou de gauche, il y en a eu d'autres et il y en aura encore d'autres, l'essentiel est que le libéralisme triomphe. Haro donc sur les garanties statutaires et professionnelles et le service public égalitaire pour tous.

**Le Relais**

# Démocratie ouvrière et démocratie syndicale dans deux grandes grèves dans les PTT, 1968 et 1974 : étude comparative.

*Démocratie ouvrière et démocratie syndicale dans deux grandes grèves dans les PTT, 1968 et 1974 : étude comparative. L'année 2014 est celle du 40<sup>e</sup> anniversaire de la plus grande grève des PTT. Sous la plume de Patrick BOURGEOIS nous y consacrerons une place dans chaque "Relais" de l'année en cours. D'autre part les "soirées de l'été" traiteront de cette grève. Enfin il nous semble que la contribution de Pierre LHOMME au colloque de l'lhs confédéral des 20 et 21 novembre 2013 sur "l'articulation de la démocratie ouvrière et syndicale de 1945 à 1990" apporte des éléments de réflexion sur cette grève et la syndicalisation. C'est pourquoi dans cet article, nous en reprenons de larges extraits.*

Dans la conférence qui a précédé le colloque (voir § ci-dessus) René Mouriaux "avait souligné "l'ampleur du sujet [qui] impliquera de se focaliser sur des aspects déterminés sans contredire aucune autre exploration", c'est ce que Pierre Lhomme a essayé de faire. D'abord, il était intéressant de savoir à quel moment la CGT "formalise l'articulation entre la démocratie interne et l'action en direction des masses non syndiquées?". D'après René Mouriaux "c'est après 1947, mais ce n'est qu'au CCN de mai 1971 qu'une résolution fournit une définition des deux démocraties". C'est dire si ce concept de l'articulation a mis du temps à mûrir!

Armé de cette définition notre institut s'est "focalisé", sur des faits concrets. Les deux démocraties étant des outils pour l'action, donc pour du concret! L'une, la démocratie syndicale fait appel à un collectif, à une structure, à des individus qui ont l'habitude de débattre ensemble. Ils sont organisés, reconnaissent l'utilité du syndicat.

L'autre, la démocratie ouvrière, fait appel à l'individu seul, et cela à un moment donné, lorsqu'il y a lutte. Il n'a ni la réflexion, ni la pratique collective, il n'est pas "organisé". Certes dans les deux cas nous agissons avec des travailleurs, tous exploités par le même patron, mais ils n'ont pas tous la même approche de leur exploitation, ils n'ont pas tous la même "conscience de classe".

La pratique de la démocratie ouvrière ne peut donc pas être la même que la pratique de la démocratie syndicale.

## Le travail de Pierre LHOMME

Il a fait un travail sur l'histoire comparative. Pour cela il a pris dans les PTT les grèves de 1968 et de 1974, "ça lui semblait intéressant" bien que l'une n'ait pas le même contenu et le même caractère que l'autre. "En mai juin 1968 aucune trace de démocratie syndicale! Ni dans les archives de mon syndicat cgt-ptt de Côte-d'Or, ni dans mes souvenirs personnels! J'ai donc élargi mes recherches pour essayer de vérifier si mon syndicat était une exception:

-(re) lecture du témoignage de Georges Séguy « Le mai de la CGT », (Ed Julliard 1972), même constat.

-(re) lecture d'"Un mois de mai très occupé", (VO éditions-Le temps des cerises 1998). Sur près de 200 témoignages d'acteurs et d'actrices de mai juin 1968, un seul fait vraiment état de la démocratie syndicale. "Tous les jours, les syndiqués se réunissaient, avant notre bureau et notre commission exécutive, avant de débattre avec le personnel et les autres organisations syndicales" (Jacqueline Guichard, chèques postaux de Lyon, page 121). Une remarque: cette démarche vient d'un service à personnel féminin. Il faut souligner ici le rôle positif des syndiquées femmes pour faire vivre la démocratie syndicale

que l'on retrouvera lors de la grève de 1974.

Donc -Lyon chèques étant l'une des exceptions- lorsque G Séguy écrit qu'en 1968 le fil rouge de la CGT a été de "préférer la méthode de la démocratie syndicale et ouvrière". De notre point de vue dans les PTT c'est la démocratie ouvrière qui a très largement prévalu. La démocratie syndicale se cantonnant aux réunions des plus responsables (de sommet!). Il y a deux raisons à cela : occupation des locaux donc le tous ensemble, syndiqués et non syndiqués, assemblée générale tous les jours, gestion commune de l'occupation, comité de grève élu etc. Toutefois 1968 a montré que la démocratie syndicale dans la conduite de la lutte a été insuffisante. Nous ne pensons donc pas que la définition des deux démocraties, au Comité Confédéral National de 1971, soit quelque chose de fortuit. C'était la concrétisation d'une réflexion issue de la grève de 1968.

Pour en revenir à la comparaison avec la grève de 1974 dans les PTT, Pierre remarque que concernant la démocratie syndicale "il n'y a aucune comparaison possible avec 1968". Il a relevé dans le livre que nous avons publié en 2004, "La grande secousse" 84 témoignages d'acteurs et d'actrices où la démocratie syndicale est au centre des préoccupations des militants CGT.

Il pose la question: "pourquoi on ne peut pas comparer?". Il souligne "les réunions quasi quotidiennes des syndiqués avant les assemblées générales, elles permettent aux responsables syndicaux de développer les points de vue de la CGT, entre autres dans le domaine de l'unité syndicale. Cette démarche permet de faire de tous les adhérents des colporteurs des positions de la CGT et dans la foulée des "recruteurs" pour leur organisation. Bilan: 4759 adhésions pendant la grève (93 en Côte-d'Or)". Ceci dit, il ne suffit pas



d'une bonne démocratie syndicale, pour faire accepter les analyses de la CGT dans les assemblées générales. Les expériences de 1974 sont là pour le prouver. Un exemple, lors des négociations Force Ouvrière ne voulait pas entendre parler des accords salariaux pour 1975 qu'elle avait signés avec le gouvernement. Ce qui bloquait les négociations sur les deux revendications phares du conflit: les 1700 f minimum par mois et les 200 f à valoir. Aller dénoncer ce blocage dans certaines assemblées générales et aussitôt, les Gauchistes et les adhérents FO criaient à l'unité et nos camarades étaient parfois bousculés. Je me rappelle même qu'il avait été décidé, pour éviter ce problème que les militants qui participaient aux négociations n'aillent pas dans les AG. Malgré cela, c'est clair, pas de comparaison possible entre la pratique démocratique en 1968 et en 1974.

Alors posons nous la question: pourquoi cette différence et comment nous en sommes arrivés là ? Certes ce n'est pas l'objet de la contribution, mais on peut toutefois livrer quelques réflexions qui ne nous éloignent pas du sujet.

1- La grève de 1968 a interpellé toute la société, le syndicalisme, donc la CGT. Cette interpellation a nécessité un besoin d'adaptation qui n'est pas allé de soi.

2- Dans les PTT, dès 1969 il y a l'offensive du capitalisme pompidolien contre les services publics. Les premières grandes réformes vers la privatisation datent de 1970/1971, mais en même temps notre livre d'histoire de la Fédération de 1945/1981 titre "1969/1973 les années espoirs". Ce n'est pas contradictoire parce que dans ces années, le syndicalisme est très contestataire et actif, il y a des luttes unitaires, des succès (voir la bataille des techniciens) et des perspectives politiques (programme commun).

Retenons de cette période une affirmation de l'identité de notre fédération, parallèlement à la recherche de l'unité d'action et les deux ont fonctionné.

Pendant les années 69/74 la fédération se renforce. Elle n'a jamais été aussi forte. 1969 : 75.000 adhérents actifs, 12.989 adhésions et 22,6% de taux de syndicalisation. 1973: 79.000 adhé-



1968, Paris Brune, le piquet de grève marque sa volonté de lutter en levant le poing.

rents actifs 13.492 adhésions et 22,4 de taux de syndicalisation. Et avec la retombée de la grève de 1974 une progression pendant trois ans, jusqu'en 1977.

Il faut souligner un élément important dans ce renforcement de la fédération. Comme le montre l'exemple de la section des chèques postaux de Lyon : c'est le développement de l'activité en direction du personnel féminin avec ses répercussions au niveau de l'adhésion, de la qualité de la vie syndicale et de la promotion des femmes dans les organismes dirigeants. Une syndiquée bien dans sa peau qui donne confiance autour d'elle et forcément cette image a eu des répercussions dans toute la fédération ! Voilà l'une des raisons qui ont conduit à la pratique de la démocratie syndicale systématique lors de la grève de 1974.

Terminons en citant la conclusion de Pierre "Une démocratie syndicale, limitée et renfermée sur elle-

même, sans démocratie ouvrière, fait courir à l'organisation le risque d'être à plus ou moins longue échéance mise en difficulté. Il y aura certainement à un moment ou un autre, une divergence entre la position de la CGT et celle de la majorité des salariés concernés.

- Une démocratie ouvrière, sans démocratie syndicale, pose à court terme la question de l'utilité d'être syndiqué, et prive l'organisation de l'utilisation de sa force de frappe, les syndiqués. Alors que dans le cadre d'une action, la démocratie syndicale doit permettre de transformer les syndiqués en militants.

- En conclusion, démocratie syndicale et ouvrière sont complémentaires et ne peuvent être dissociées". Nous ajouterons que plus de démocratie ouvrière exige plus de démocratie syndicale.

**Bernard BOUCHE**

\* Politologue, Docteur en science politique, il fut jusqu'en avril 2014 le modérateur du conseil scientifique de l'HS Confédéral

# Extrême droite : quelques repères depuis l'après guerre<sup>1</sup>

Nous savons que c'est au moment de la révolution de 1789 que les termes de « Gauche » et de « Droite » apparaissent dans la politique, chaque courant ayant son "extrême". Concernant le courant d'extrême droite il va sous des formes diverses peser plus ou moins sur la société jusqu'à aujourd'hui.... Si l'on s'en tient à l'après guerre, dès fin 1947, la guerre froide et le déploiement anti-communiste vont être favorables à la renaissance des partis de droite et de groupuscules d'extrême droite. Par exemple Joseph Laniel, (Bien connu dans les PTT lors de la grève de 1953) un ancien membre du Conseil National de la Résistance, va créer le PRL (Parti Républicain de la Liberté) à tendance extrême droite.

Dans les années 50, les questions économiques et sociales, les restructurations qui en découlent, le poids aggravé de la fiscalité, vont conduire à un mouvement de protestation que l'on appelle le **poujadisme** du nom de son meneur, Pierre Poujade. Au départ, c'est un mouvement professionnel (petits commerçants...) que l'on peut comprendre, comme aujourd'hui on peut comprendre certaines protestations. Mais très vite, comme souvent ces mouvements sont récupérés. Celui de Poujade est rejoint par les nostalgiques du pétainisme, des ex-collabos, des partisans de l'Algérie française, de jeunes militants de l'extrême droite, dont Jean-Marie Le Pen. Il se transformera en organisation politique d'extrême droite. Ses slogans : "**pour en sortir, sortons les sortants**", "**tous pourris**". Aux élections de janvier 1956, cette organisation obtient 11,6% des suffrages exprimés et, avec la loi électorale de l'époque, 52 députés, dont Le Pen.

Avec l'arrivée du gaullisme, en 1958, le Poujadisme va disparaître. De Gaulle rassemble la droite et l'extrême droite pendant un court temps. Mais les idées de Poujade, populistes, xénophobes, racistes, anti-communistes, vont perdurer.

On ne saurait oublier que la V<sup>e</sup> République est le résultat d'un quasi

coup d'État factieux et que ses institutions ont un caractère non démocratique. Elles facilitent le populisme, la démagogie, le culte du chef ! L'élection présidentielle au suffrage universel et le système électoral limitent le rôle du parlement au bénéfice du pouvoir exécutif. Et on peut dire que ces tendances s'accroissent de plus en plus. Ce qui peut faire dire que la 5<sup>e</sup> République est à bout de souffle et la démocratie en danger.

Du fait de la guerre d'Algérie (1954/1962), l'extrême droite va relever la tête avec l'OAS en 1960. Elle va s'organiser autour de groupes tel qu'"Occident". Dissout en 1968, un an plus tard ses animateurs vont se retrouver dans "Ordre nouveau" qui devient le fer de lance du néo fascisme en France. Il organisera en mai 1970, au Palais des Sports, le plus grand rassemblement néo fasciste d'après guerre.

**En 1970, apparaît le "Front National"**. Au départ divisé, organisé par tendances, il va petit à petit se fédérer, puis se re-diviser. Grand manœuvrier, Le Pen va progressivement imposer son pouvoir. Déjà à l'époque, les médias, bien qu'ils ne l'aient pas créé, ont assuré un important relais à sa propagande.

Ce sont les élections européennes de 1984 qui vont révéler une percée du FN avec 11% des voix. Pour conforter son audience, il tentera l'entrisme dans les syndicats, la CFTC notamment, mais au total il échouera. Ce qui ne l'empêche pas de recommencer aujourd'hui.

**Puis c'est le choc de 2002** : 17,2% à l'élection présidentielle et sa présence au second tour. La riposte du 1er mai 2002 est un immense succès. La gauche décide de voter Chirac pour faire barrage à Le Pen. En 2002, un sondage de la SOFRES révèle que plus d'un Français sur quatre adhère aux idées de l'extrême droite. En 2013, c'est 32% ! **En 2007, Sarkozy** récupère des voix FN, comme de Gaulle en 1958 avait récupéré des voix poujadistes.

**En 2010, la fille Marine Le Pen** prend le pouvoir dans son parti. Nous entrons dans l'actualité. La crise de 2008 perdure. Pour marcher vers le pouvoir, elle met des **chousons de velours tout en gardant des talons de fer**. Sa stratégie de dédramatisation du FN porte en partie ses fruits. Cependant, bien qu'en ayant 35% des voix ouvrières, la tendance chez les plus pauvres et les jeunes est l'abstention plus que le vote FN. Le discours économique et social de Marine Le Pen est spectaculaire. L'évolution entre père et fille est très nette. Sa démagogie qui s'appuie sur la nécessité de chercher à regrouper les "petits", si elle existe depuis toujours, est à son comble. FN et gauche se retrouvent sur certaines revendications. Mais, car il y a un mais ! Elle ne parle jamais du partage des richesses, problématique étrangère au FN. Au FN, on ne touche pas au capital ! On ne parle pas de "**lutttes de classes**".

En conclusion, citons cette phrase "**Quand l'extrême droite se met à parler du social, le danger lui aussi devient extrême**". Donc ne nous laissons pas abuser. Face aux flux montants des idées d'extrême droite, qu'elles soient celles du père ou de la fille, celles du Front National d'hier ou celui d'aujourd'hui, la lignée historique depuis 1789 dans laquelle il s'inscrit le désigne comme un grave péril pour nos revendications, un danger pour la démocratie et les libertés.

L'histoire montre, et c'est là son utilité, que si les idées et les objectifs du FN ont depuis quelques 220 ans imprégné une partie de la société française, nous avons été capables de nous rassembler et de les combattre sans faiblesse. C'est sûrement un élément de confiance pour le présent et le futur proche.

Serge **LOTTIER**

<sup>1</sup> Ce texte est un extrait de l'intervention faite lors des journées fédérales sur la jeunesse des 10 et 11 avril 2014.

## La vie de l'IHS...

Journées d'étude de l'IHS confédéral CGT,  
20 au 23 mai 2014, au Cap d'Agde



Les participant(e)s des PTT de différents IHS au plan National

### Syndicalisme et politique

*Extrait de l'intervention de Serge Lottier au congrès du Syndicat de Seine-Saint-Denis des 19 et 20 Juin 2014.*

... Dans un congrès lorsque vous intervenez sur un sujet, souvent sans que vous le sachiez, ce sujet à un passé qui influence forcément son présent et son devenir. D'où l'adage que vous connaissez: "Pour savoir où l'on va, il est bien de savoir d'où l'on vient". A partir de là, pas de sujet tabou et sans ressasser notre passé, nous essayons d'écrire une histoire critique et tournée vers l'avenir. "L'histoire étant constitutive du combat syndical", elle peut aider à voir le syndicalisme dans toute sa dimension. Si le syndicalisme est là, avant tout, pour défendre les revendications économiques, la bataille pour ces revendications se fait aussi sur le plan politique et idéologique. S'il est difficile au quotidien de faire passer ce message, l'histoire peut nous y aider.

Par exemple la grève des cheminots, elle affronte le pouvoir politique, puisque une loi va être votée par le Parlement. Elle affronte aussi une idéologie, celle du libéralisme qui conduit à l'enrichissement des uns et à l'appauvrissement des autres, à la casse de tous les acquis collectifs, la retraite, la sécurité sociale, les services publics en général. Il y a 40 ans en 1974, lors de la grève d'octobre novembre dans les PTT (qui a duré 40 jours) nous avons été confrontés aux mêmes pro-

blèmes: affrontement politique avec le gouvernement Chirac qui voulait casser le statut des PTT et du personnel. Affrontement idéologique avec l'offensive libérale de Giscard d'Estaing. Cette grève a eu le mérite, en plus des acquis obtenus, de reculer de 15 ans (jusqu'en 1990) ce qui arrive aujourd'hui aux cheminots...

... Peut-être direz-vous, cette histoire des PTT est derrière nous et donc, vous concerne peu aujourd'hui. L'histoire des PTT d'hier, c'est l'histoire des télécommunications et de la poste, du personnel qui y travaillait ! C'est l'histoire de ce qui existe sous une forme différente aujourd'hui, avec, dans un contexte différent, mais les mêmes problèmes: salaires, conditions de travail, libertés syndicales, défense du service public. Mêmes choses concernant les enjeux nationaux et internationaux. Il y a 40 ans la montée des dictatures (Pinochet au Chili...). Le syndicalisme était concerné, comme aujourd'hui il est concerné par la montée de l'extrême droite, les guerres fratricides en Afrique ou en Ukraine, la question palestinienne et les drames sociétaux...

Le passé imprègne donc votre présent. Alors saisissez-vous des travaux, des recherches, des écrits de votre Institut d'Histoire Sociale PTT, ils sont une aide pour les actifs d'aujourd'hui, quelques soient leurs statuts dans le secteur de la communication.

## 100<sup>e</sup> anniversaire de l'assassinat de Jaurès 31 juillet 1914

Parmi les nombreuses publications, qui vont paraître, nous rappelez que *Le relais N° 44 d'octobre 2009* a publié un article de notre ami *Jean Marie Fabre* de 9 pages sur "Jaurès les services publics et les grèves de 1909 dans les PTT".

A relire si nécessaire.

### Le conseil d'administration de l'IHS s'est réuni le 12 juin

Il a planifié les travaux et rendez-vous dans le droit fil de l'AG 2014, ces informations seront ultérieurement communiquées aux adhérents.

### Toute honte bue...

6 juin 2014. La télévision retransmet les cérémonies commémoratives du soixante-dixième anniversaire du débarquement allié. Le Président de la République, Monsieur François Hollande accueille à Ouistreham les chefs d'états étrangers. La tribune destinée au millier de personnalités invitées se remplit. Le présentateur annonce l'arrivée de Monsieur Jean-Marc Ayrault, ex premier ministre accompagné de Monsieur Pierre Gattaz, patron du Mouvement des entreprises de France (Medef)...

Cette organisation récente (1998) a cependant une longue histoire marquée par des changements d'appellation qui ont pu, parfois, jeter un voile pudique sur de coupables comportements, notamment pendant l'occupation allemande. Ce qui avait conduit le Général de Gaulle à apostropher les délégués du patronat après la guerre: "Je n'ai vu aucun de vous à Londres, messieurs. Ma fois, après tout vous n'êtes pas en prison". 70 ans après, que le Medef soit là sans que soit citée la présence de la CGT, montre bien de quel côté penche la balance de l'histoire.

Michel TACET